

# Compte Rendu de Réunion sommaire du 14 Septembre 2017

L'An deux mille dix sept

Le Quatorze Septembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2017

**PRESENTS** : FROMENT R., ROBIN A., BOURNEL P., BOBINEAU P., MASSIOT J., GONIOT C., ARCHAMBAUD M., MAROUSSIE G.

**ABSENTS** : PIGNON M., GROLLEAU D., CHARLE L., SEGUI H., FAUCHER M.,  
Secrétaire de séance : Mr MAROUSSIE Gérard

Pouvoir de Mr GROLLEAU Denis à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr CHARLÉ Laurent à Mr BOBINEAU Patrice

Pouvoir de Mr PIGNON Michel à Mr MASSIOT Joel

Pouvoir de Mme FAUCHER Marie à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mme SEGUI Hélène à Mr BOURNEL Paul

## **Objet :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 3 Août 2017
- Devis, fourniture et pose d'appuis vélos
- Devis, transport des enfants à la piscine
- Attribution du Marché pour les travaux de sécurisation de la RD 25
- Proposition de réalisation d'une plateforme de stockage dans la zone artisanale
- Renouvellement du contrat groupe « Assurance des risques statutaires »
- proposition vente de fruits et légumes (sous forme de marché hebdomadaire)
- Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées 2017
- Educateur Sportif
- Aménagement de la Mairie (Ouverture de la Commission communale de bâtiments)
- Compteurs Linky
- Questions diverses

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal ,

- Accepte le devis de la Société CAJEV de 770 € HT pour la pose de deux appuis vélos sur la terrasse du Café Tabac de la commune
- Accepte de prendre en charge les frais de transport pour les enfants à la piscine de Luçon pris en charge par moitié sur le budget communal et le budget annexe de la Caisse des Ecoles
- Décide de retenir l'entreprise Eiffage pour les travaux de mise en sécurité de la RD 25 au lieu-dit « Le Grand Booth Neuf » pour un montant de travaux de 33 500.00 € HT.
- Décide de retenir l'Entreprise GUYONNET Terrassement pour la fabrication d'une plateforme de stockage de 200 m 2 environ, montant des travaux : 8 581.10 € HT
- Décide de retenir à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le contrat groupe (CNP Assurances), proposé par le Centre de Gestion concernant l'assurance des risques statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux
- Accepte la vente de produits locaux, le vendredi matin sur la Place de la Mairie par Mme CENTINI Odile

- Approuve le premier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2017
- Accepte d'employer l'association sportive FC2 Sud Vendée : intervention d'un éducateur sportif à raison de 4 heures par semaine à l'Ecole Publique comprenant une heure de TAP et 3 heures pour l'Ecole
- Accepte l'Elargissement de la Commission communale du bâtiment à Mr GONIOT Christophe, Mr BOURNEL Paul et Mme SEGUI Hélène, concernant le projet de rénovation de la Mairie. Les adjoints y sont également associés.
- Vote des conseillers à mains levées pour ou contre la pose des compteurs Linky :
  - 4 voix pour
  - 8 abstentions
  - 1 voix contre
  - Monsieur le Maire va prendre un arrêté réglementant la pose des compteurs Linky
- Questions diverses :
  - décision de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à la Fondation de France afin de venir en aide aux victimes de l'ouragan IRMA, 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

levée de séance 22 h 30.